

FLAMANT VERT

**ZA de Guerry
Allée Napoléon III
18000 BOURGES**

Pessac, le 26 février 2021

Rapport d'analyses N° 21FE11 039

Page 1 / 3

INFORMATIONS CONCERNANT L'ECHANTILLON

N° de projet : 21FE11-P022

N° échantillon : 21FE11039

Référence bon de commande : mp-maca

N° de demande en ligne : DA32957

CONDITIONS DE RECEPTION DE L'ECHANTILLON

Date de réception : 11 février 2021

Conditionnement : 1 POT

Quantité reçue : 1 x 156.9g

Etat à réception : /

CARACTERISTIQUES DU PRODUIT (Données communiquées par le client)

Produit : 1 POT DE MACA

Type de produit : MACA EN POUDRE

N° de lot : 00527

Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets ou produits soumis aux analyses

L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les analyses identifiées par un astérisque sur le présent document. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses. Sauf instructions formelles, les échantillons stockés sont détruits au bout de trois mois. Pour toute contestation ou litige, le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défenseurs. L'original de ce document est sous forme électronique. Sa signature doit être vérifiée électroniquement. Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation. Le §7.4 de la révision 08 du GEN REF 11 du COFRAC précise que les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation (en dehors de la reproduction intégrale des rapports d'analyses émis). Le laboratoire est responsable de toutes les informations affichées dans le rapport sauf celles fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque les informations sont fournies par le client et qu'elles peuvent affecter la validité des résultats.



Rapport d'analyses N° 21FE11 039

Page 2 / 3

Date de début des analyses : 11/02/2021

ANALYSES NUTRITIONNELLES

Valeur calorique *	321.7 kcal/100g (± 16,1)
Arrêté du 08/01/2010 mod. arr. du 03/12/93	
VCal. = (Gluc. - Tot. Polyols) x 4 + Fib. x 2 + Prot. x 4 + Lip. x 9 + Tot. Polyols x 2,4 + FOS x 2 + Polydex. x 2	
Valeur énergétique *	1353 kJ/100g (± 67,7)
Arrêté du 08/01/2010 mod. arr. du 03/12/93	
VEn. = (Gluc. - Tot. Polyols) x 17 + Fib. x 8 + Prot. x 17 + Lip. x 37 + Tot. Polyols x 10 + FOS x 8 + Polydex. x 8	
Lipides (Graisses) *	0.94 g/100g (± 0,19)
Méthode interne / Gravimétrie (VC03)	
dont acides gras saturés	0.27 g/100g
NF EN ISO 12966-2 - Méthode interne selon NF EN ISO 12966-4 (CG01-02) / GC-FID	
dont acides gras monoinsaturés	0.18 g/100g
NF EN ISO 12966-2 - Méthode interne selon NF EN ISO 12966-4 (CG01-02) / GC-FID	
dont acides gras polyinsaturés	0.48 g/100g
NF EN ISO 12966-2 - Méthode interne selon NF EN ISO 12966-4 (CG01-02) / GC-FID	
dont acides gras trans	<0.1 g/100g
NF EN ISO 12966-2 - Méthode interne selon NF EN ISO 12966-4 (CG01-02) / GC-FID	
Glucides *	52.95 g/100g (± 5,30)
Méthode interne / Calcul par différence (VC06)	
Gluc. = 100 - (Hum. + Prot. + Lip. + Cend. + Fib. + FOS + Polydex.)	
dont sucres	30.9 g/100g (± 3,09)
Somme des mono et disaccharides *	
Fibres alimentaires totales *	25.5 g/100g (± 2,55)
AOAC 985.29	
Protéines (N x 6,25) *	12.60 g/100g (± 0,38)
Méthode interne / Kjeldahl (VC02)	
Sel *	0.02 g/100g (± 0,00)
Sel = sodium x 2,5 selon règlement (UE) N° 1169/2011 INCO	
Cendres *	4.76 g/100g (± 0,24)
Méthode interne / Gravimétrie (VC04)	
Humidité à 70°C sous pression réduite *	3.23 g/100g (± 0,32)
Méthode interne / Gravimétrie (VC01)	

* Prestation sous accréditation

Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets ou produits soumis aux analyses.

L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les analyses identifiées par un astérisque sur le présent document. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses. Sauf instructions formelles, les échantillons stockés sont détruits au bout de trois mois. Pour toute contestation ou litige, le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défenseurs. L'original de ce document est sous forme électronique. Sa signature doit être vérifiée électroniquement. Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation. Le §7.4 de la révision 03 du GEN REF 11 du COFRAC précise que les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation (en dehors de la reproduction intégrale des rapports d'analyses émis). Le laboratoire est responsable de toutes les informations affichées dans le rapport sauf celles fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque les informations sont fournies par le client et qu'elles peuvent affecter la validité des résultats.

AQUITAINE ANALYSES SAS au capital de 62 000 €. RCS BORDEAUX : B 349 587 899. APE 7120B

Rapport d'analyses N° 21FE11 039

Page 3 / 3

Date de début des analyses : 11/02/2021

SUCRES - EDULCORANTS ...

Glucose * Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)	1.27 g/100g (± 0.25)
Fructose * Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)	1.80 g/100g (± 0.36)
Lactose * Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)	<0.02 g/100g
Saccharose * Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)	27.7 g/100g (± 2.77)
Maltose * Méthode interne / HPAEC-PAD (GL01-05)	0.15 g/100g (± 0.05)
Somme des mono et disaccharides * Sucres	30.9 g/100g (± 3.09)

CORPS GRAS

Profil Acides gras *		Profil Acides gras *	
Méthode interne (VC03) - NF EN ISO 12966-2 - Méthode interne selon NF EN ISO 12966-4 (CG01-02) / GC-FID (1)		Méthode interne (VC03) - NF EN ISO 12966-2 - Méthode interne selon NF EN ISO 12966-4 (CG01-02) / GC-FID (1)	
Acides gras	% Acides gras totaux	Acides gras	% Acides gras totaux
C14:0	0.23	AG saturés	28.37
C15:0	0.28	AG monoinsaturés	18.7
C16:0	22.68	AG polyinsaturés	51.09
C16:1	0.60	AG trans	0.21
C17:0	0.42	Omega3	16.34
C18:0	2.54	Omega6	34.75
C18:1 cis	17.25		
C18:2 trans	0.21		
C18:2 (n-6) cis	34.75		
C18:3 (n-3) cis	16.34		
C20:0	0.78		
C22:0	0.81		
C24:0	0.63		
C24:1	0.85		
ND	1.64		

(1) : Le laboratoire ne tient pas compte des facteurs de correction dans le calcul des résultats

MINÉRAUX

Sodium * Méthode interne / ICP-MS (MI16)	7.21 mg/100g (± 1.08)
--	-----------------------

Isabelle MALAVIOLE
Responsable laboratoire Chimie

Marie-France DUBOS

Responsable technique laboratoire Chimie



* Prestation sous accréditation

Ce rapport d'analyses ne concerne que les objets ou produits soumis aux analyses.
L'accréditation Cofrac atteste uniquement de la compétence du laboratoire pour les analyses identifiées par un astérisque sur le présent document. Le COFRAC est signataire de l'accord multilatéral de EA (European co-operation for Accreditation) et d'ILAC (International Laboratory Accreditation Cooperation) de reconnaissance de l'équivalence des rapports d'analyses. Sauf instructions formelles, les échantillons stockés sont détruits au bout de trois mois. Pour toute contestation ou litige, le Tribunal de Commerce de Bordeaux sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie de pluralité de défendeurs. L'original de ce document est sous forme électronique. Sa signature doit être vérifiée électroniquement. Aucune donnée ne sera diffusée à des tiers non concernés par cette prestation. Le §7.4 de la révision 08 du GEN REF 11 du COFRAC précise que les clients ne sont pas autorisés à utiliser la marque d'accréditation (en dehors de la reproduction intégrale des rapports d'analyses émis). Le laboratoire est responsable de toutes les informations affichées dans le rapport sauf celles fournies par le client. Le laboratoire est exonéré de toute responsabilité lorsque les informations sont fournies par le client et qu'elles peuvent affecter la validité des résultats.

